

FICHE DE MISSION CORRESPONDANT D'HEMOVIGILANCE ...

Missions du correspondant d'hémovigilance, en application de la circulaire du 7 novembre 1997 et du décret d'hémovigilance du 1^{er} février 2006

Gestion de la prise en charge des effets indésirables receveurs, incidents graves

- Suivre et déclarer tout effet indésirable survenant chez un receveur de produit sanguin labile (EIR)
 - Veiller à la bonne conduite des investigations et à la réalisation des examens appropriés ; en cas d'effet indésirable grave, procéder à l'enquête approfondie spécifique de la catégorie d'effet indésirable.
 - Déclarer l'effet indésirable sur la base électronique nationale e-FIT ANSM, en collaboration avec le correspondant d'hémovigilance de l'EFS ; rédiger les dossiers d'enquête complémentaire en cas d'effet indésirable grave.
 - Transmettre les informations aux autres correspondants de vigilances en cas d'effet indésirable pouvant concerner leur domaine.
- Suivre et déclarer tout incident grave de la chaîne transfusionnelle (IG)
 - Accompagner les services pour la réalisation de l'analyse des causes racines de l'incident
 - Déclarer l'incident grave sur la base électronique nationale e-FIT ANSM
 - Proposer des mesures correctives aux dysfonctionnements constatés, en vue de prévenir la récurrence de ce type d'incident
- Réaliser les enquêtes transfusionnelles ascendantes ou descendantes
- Etre informé des non conformités du circuit transfusionnel et proposer des mesures d'amélioration
- Présenter au CSTH le bilan des effets indésirables et des incidents graves ainsi que les mesures d'amélioration mises en œuvre.

Gestion documentaire

- Veiller à l'existence et à la mise à jour des protocoles transfusionnels, procédures et modes opératoires relatifs aux circuits, à la réalisation de l'acte transfusionnel, à la traçabilité des PSL
- Participer à leur rédaction en collaboration avec les prescripteurs et les personnels soignants, les présenter pour validation au CSTH
- S'assurer de leur diffusion et de leur connaissance par les acteurs de la transfusion

Evaluation

- Suivre les indicateurs qualité transfusion : consommation de PSL, traçabilité des PSL, retour des PSL non utilisés vers l'EFS, non-conformité des demandes d'examens immuno-hématologiques, présentation au CSTH et diffusion aux services/pôles
- Evaluer les pratiques transfusionnelles (conformité des ordonnances de prescription de PSL, des dossiers transfusionnels, contrôles pré-transfusionnels...), selon les thématiques d'évaluation décidées par le CSTH.

Formations en sécurité transfusionnelle

- Elaborer avec le CSTH un plan de formation en sécurité transfusionnelle (nouveaux arrivants, formation continue, information des internes, formation ponctuelle en réponse à un dysfonctionnement...)
- Participer à sa réalisation (création des supports, animation des séances de formation, évaluation, bilan)
- Participer à la formation en sécurité transfusionnelle des étudiants en soins infirmiers des IFSI

Participation aux réunions locales

- Participer au CSTH du groupe et présenter le bilan des effets indésirables, incidents graves, indicateurs et évaluations
- Participer au bureau local du CSTH, chargé de mettre en œuvre localement les décisions du CSTH du groupe
- Organiser et animer les réunions du Club transfusion, composé de soignants des services transfuseurs
- Participer au groupe local des événements indésirables et vigilances, au CVRiS, à la CIV.

Relations avec le réseau national d'hémovigilance

- Signaler aux coordonnateurs régionaux d'hémovigilance et à l'ANSM toute difficulté susceptible de compromettre la sécurité transfusionnelle et leur communiquer toute information qu'ils sollicitent
- Participer aux journées régionales d'hémovigilance et aux groupes de travail régionaux et nationaux relatifs à l'hémovigilance et la sécurité transfusionnelle